

Gwénohé LE GOUÉ
2 impasse Marie-Rose Brugeron
48000 MENDE

Mende, le 24 novembre 2023

Courriel : gwenolelegouesinquin@hotmail.fr
Téléphone : 06 08 23 62 55

A l'attention du Commissaire Enquêteur
Mairie de Mende
1 place Charles De Gaulle
48 000 MENDE

Objet : Création d'un emplacement réservé N°44 : voirie de bouclage secteur Safranière

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre grand étonnement suite à la lecture du contenu de l'enquête publique et plus particulièrement de la modification de droit commun N°20 qui fait état de l'inscription d'un emplacement réservé (N°44) pour la création d'une voirie de bouclage sur le chemin de la Safranière.

Plusieurs éléments démontrent l'inanité de cette proposition :

- Elle est contraire à la loi Zéro Artificialisation nette (ZAN), car la création de cette voirie servirait à la desserte d'une zone aujourd'hui classée Agricole.
- Il est inscrit à la page 15 du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD) : « **Les zones à urbaniser définies dans le précédent P.L.U. sont suffisantes pour absorber une grande partie des nouveaux habitants attendus sur les quinze prochaines années** ». D'autre part, les prévisions de croissance de la population de 1,7 % par an paraissent très optimistes en comparaison des 1,81 % d'augmentation sur la période de 2009 à 2020 (se reporter au rapport de présentation, page 9).
- Le classement de nombreuses parcelles 1Au ou 2Au laisse encore de très nombreuses opportunités de développer l'habitat sans créer d'étalement urbain sur des zones agricoles telles que celle-ci, sans exclure également la revitalisation du centre-ville qui doit pouvoir permettre l'accueil de ces nouveaux arrivants.
- Il existe d'autres alternatives pour relier l'avenue Nelson Mandela et les terrains du secteur du Roussel (**se reporter au plan joint à la présente, tracé en rose**), en utilisant des parcelles encore vierges de toutes constructions et non classées en zone agricole.
- La création de cette voirie à partir d'une voie aux dimensions déjà très contraintes (chemin de la Safranière) engendrerait des années de travaux et de nuisances pour les riverains du chemin de la Safranière. Parmi les habitations de ce secteur, il est particulièrement à signaler la présence de l'immeuble du 1 impasse Marie-Rose Brugeron, dont les résidents connaîtraient des perturbations particulièrement graves et récurrentes (circulation et manœuvres des engins de chantier, bruit, vibrations, impact fort sur les logements situés en pied de rue, etc.). De la même façon, les habitants actuellement situés au bout du chemin de la Safranière seraient aussi très fortement impactés, avec une mise en danger directe et durable lors de la circulation des engins de chantier dans un espace très étroit et avec une configuration de terrain qui affecte

négativement la vision des véhicules des résidents. Par ailleurs, il faut également prendre en compte l'impact délétère de ces troubles persistants pour les institutions de santé voisines telle que le centre hospitalier François Tosquelles, en premier lieu l'Unité d'accueil psychologique et psychiatrique, dont les patients particulièrement vulnérables seraient ainsi placés en première ligne face à ces travaux.

- Il paraît enfin aberrant d'envisager l'augmentation du flux de circulation sur le chemin de la Safranière : outre la configuration envisagée de ce chemin, sa sortie sur l'avenue Nelson Mandela est déjà à l'usage assez dangereuse. Les véhicules montant et descendant l'avenue circulent rapidement du fait de la pente de la voirie et négligent d'aborder correctement les virages situés entre l'avenue du 8 mai 1945 et la sortie du chemin de la Safranière. La densification de la circulation à cette sortie, notamment des engins de chantier pendant les années de travaux, puis des véhicules des nouveaux résidents, ne pourrait que renforcer les problèmes de visibilité et créer des situations accidentogènes.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gwénolé LE GOUÉ

